

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 16
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 novembre, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 octobre 2024

PRESENTS : M. BIAD Brahim, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure,
M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M.
LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON
Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER
Martine, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme BEAUGERIE Delphine (Pouvoir à M. DOUDARD Christian),
Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme BRAILLON
Eliane (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à
Mme WISSOCQ Mathilde), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT
Philippe), M. SAUVAGNAC Bernard (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), M.
BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard).

Secrétaire de séance : Mme Martine ASTIER

1. Projet de réhabilitation d'une maison pour l'installation de la brigade mobile de gendarmerie.

Dans le cadre du projet 200 brigades de gendarmerie et de l'adoption du projet de Loi d'Orientation et de Programmation du Ministère de l'Intérieur (LOPMI), la commune de Boisseuil avait déposé en 2023 sa candidature pour la mise en place d'une brigade mobile de gendarmerie. Suite à l'annonce officielle du Président de la République le 2 octobre 2023, la commune a été retenue pour l'installation de cette brigade mobile.

Ainsi et en concertation avec la gendarmerie et les services de l'Etat il avait été convenu d'accueillir dans un premier temps la brigade au sein des locaux de la mairie et dans un second temps dans un bâtiment communal à réhabiliter situé 21 rue du vieux Boisseuil.

La brigade mobile de gendarmerie occupera par conséquent le premier étage du bâtiment qui nécessite des travaux importants de réhabilitation, de remise aux normes et d'aménagements correspondant au cahier des charges réalisé en concertation avec le service des affaires immobilières de la gendarmerie.

Ces travaux d'aménagement concernent notamment la mise en place d'un escalier extérieur pour un accès indépendant et la création de nouveaux espaces à l'intérieur du bâtiment tels que des bureaux, une salle de réunion, des sanitaires et une cuisine.

Les dépenses prévisionnelles des travaux s'élèvent à 100 000 € TTC environ.

Enfin, pour ce projet la commune déposera une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des Contrats Territoriaux Départementaux (CTD) et auprès de la Préfecture de la Haute-Vienne au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet de réhabilitation d'une maison pour l'installation de la brigade mobile de gendarmerie,
- d'autoriser le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des différents financeurs cités dans la présente délibération,
- d'imputer les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil,
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures utiles à l'exécution de la présente délibération.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

